

Metz, le 22 octobre 2019

COMMUNIQUE

Campagne d'investigations au niveau des digues du port de Metz, d'Ars sur Moselle et du Ban-Saint-Martin

Du mercredi 23 au jeudi 31 octobre, dans le cadre de la réalisation d'investigations sur les ouvrages potentiels de protection contre les crues sur le territoire de Metz Métropole, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) réalisera des sondages sur ces ouvrages, situés en partie sur la véloroute "Charles le Téméraire", appelée aussi "l'échappée bleue".

D'une longueur d'environ 3375 m, **la digue du Port de Metz** est un ouvrage géré par Voies Navigables de France (VNF) au titre de sa fonction navigation.

La digue du Ban-Saint-Martin, elle, maintient la rive droite du canal de navigation. La Moselle sauvage est située en rive droite et en contre bas du canal. D'une longueur d'environ 840 m, cet ouvrage est également géré par VNF.

La digue d'Ars-sur-Moselle est d'une longueur d'environ 1735 m, et longe en partie la voie SNCF.

Ces 3 digues sont des ouvrages potentiels de protection contre les inondations.

Du mercredi 23 au jeudi 31 octobre, le BRGM réalisera une étude des dangers des digues, afin de proposer un diagnostic complet. Cette étape est essentielle pour connaître leur vulnérabilité lors d'une crue de la Moselle et déterminer ainsi le niveau de protection.

L'étude répondra à deux questions principales :

- Que protège les digues : habitations, activités, infrastructures ... ?
- Jusqu'à quel niveau d'eau les digues protègent-elles les habitations, activités, infrastructures ... ?

Le bureau d'étude se rendra en haut des ouvrages, au niveau de la piste cyclable pour procéder aux auscultations de la digue du Port de Metz et du Ban Saint Martin. Ce chantier mobile s'étendra du début du canal de la Moselle (100 mètres avant la limite du ban communal du Ban-Saint-Martin et de la ville de Metz), jusqu'à la station d'épuration de Metz. **La chaussée sera rétrécie au droit du chantier, des panneaux d'information et de signalisation seront mis en place au début et à la fin de la portion de vélo route concernée par le chantier.**

Parallèlement la digue de Ars sur Moselle fera l'objet de ces mêmes investigations techniques par le BRGM ; elle n'est pas soumise à des contraintes de signalisation dans la mesure où elle n'est pas circulaire.

Cette démarche permettra de connaître la nature des matériaux constituant les digues, leur résistance, et la stabilité des ouvrages par rapport au risque inondation.

L'équipe sera dotée :

- d'1 engin motorisé équipé de récepteurs capables d'enregistrer les ondes sismiques provoquées par le technicien et d'électrodes enregistrant le champ électrique
- d'1 véhicule doté d'une source sismique.



Auscultation d'une digue par le BRGM (©BRGM)



Source sismique (chute de poids accélérée) montée sur pickup (©BRGM)

Ces techniques « douces » (non invasives pour la digue et sans impacts) sont sans danger pour le technicien comme pour l'environnement.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat Mixte Moselle Aval qui décline un **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**, sur le bassin versant de la Moselle Aval entre Custines et Apach pour une durée de 4 ans (2019 à 2023).

www.metzmetropole.fr

www.facebook.com/MetzMetropole - www.twitter.com/MetzMetropole

www.instagram.com/metzmetropole

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 87 39 39 14 - 06 20 90 99 80 - cvincent@metzmetropole.fr